

Ce feuillet a été préparé par la Chaire de Recherche sur l'étude du jeu et l'équipe HERMES à l'université Concordia (Québec) en collaboration avec l'Université de Sherbrooke (Québec), l'Universität Hamburg (Allemagne) et l'Observatoire des Jeux (France).

LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES DE JEU

COMPARAISONS ENTRE LE QUÉBEC, LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

Historiques des appareils électroniques de jeu

Québec

Jusqu'au début des années 1990, la province de Québec comptait près de 40 000 appareils électroniques de jeu¹ (AEJ), situés dans les restaurants, dépanneurs, arcades, et lieux professionnels. Pour mettre fin à ce marché illégal, une nouvelle loi provinciale fut adoptée en 1993². Celle-ci autorisa l'opérateur d'état Loto-Québec à exploiter les AEJ dans les casinos et les salons de jeu, et requérant le régulateur à émettre des licences pour les AEJ situés dans les bars et pubs. L'offre de jeu légale a atteint un sommet en 2001 avec 20 490 appareils, diminuant à 17 500 en 2017, avec un maximum de 10 000 appareils actuellement autorisés en dehors des casinos. Depuis l'instauration de la loi, plusieurs modifications y ont été apportées notamment en imposant des critères plus restrictifs pour l'attribution des licences, telles une limite du nombre de licences allouées selon la densité populationnelle et le niveau socio-économique de chaque quartier.

France

C'est au 19^e siècle que se sont développés en France les premiers casinos, suite à un décret qui permit au préfet de police de délivrer des autorisations. L'exploitation des casinos demeure réservée aux stations balnéaires, thermales ainsi qu'aux villes touristiques de plus de 500 000 habitants. Ce secteur économique est placé sous la double tutelle du ministère de l'Intérieur et du ministère chargé du budget. Les AEJ sont progressivement introduits en France à partir de 1988, au sein des casinos qui en ont le monopole. Le nombre d'AEJ, régi par le ministère de l'Intérieur, a depuis connu une très forte croissance. En 2017, la France compte près de 23 000 appareils situés dans 199 établissements. Les AEJ génèrent un produit brut de 1,95 milliard d'euros, soit l'essentiel du produit brut global des jeux de casino de 2,29 milliards.

Allemagne

Reconnus comme une forme de divertissement, les AEJ sont réglementés au niveau fédéral en Allemagne. Ces appareils sont autorisés dans les casinos, les bars et les spielhallen (salons de machines à sous). Avec des caractéristiques de plus en plus attrayantes, on note une hausse marquée de la disponibilité des AEJ ainsi que la transformation de ce petit marché de niche en un des segments les plus importants du marché des jeux de hasard et d'argent allemand. Le marché a continué à s'étendre grâce à l'augmentation de la vitesse de jeu sur les appareils. De nouvelles lois ont été introduites par le régulateur en 2006, visant à réduire le potentiel addictif des AEJ hors des casinos. Des changements récents sont rentrés en vigueur en novembre 2018 visant à corriger certaines failles de la loi de 2006, mais leur succès reste à démontrer. En 2016, 264 000 appareils ont généré des revenus de 5,6 milliards d'euros.

1. Dans ce document, le terme « appareils électroniques de jeu » englobe différentes formes de jeu, qui sont parfois spécifiques à certaines régions : machines à sous (au Québec et en France, on les retrouve dans les casinos), appareils de loterie vidéo (hors des casinos au Québec), ou encore les *spielautomat* ou *geldspielgerät* (traduction allemande).

2. Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)



Disponibilité et caractéristiques des AEJ



CASINOS			HORS CASINOS	
QUÉBEC	FRANCE	ALLEMAGNE	QUÉBEC	ALLEMAGNE

TYPE D'OPÉRATEURS

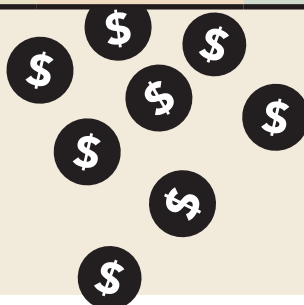
Opérateurs	Étatique	Privé	Étatique et privé	Étatique	Privé
------------	----------	-------	-------------------	----------	-------

DISPONIBILITÉ

Nombre de AEJ par 1000 adultes (18+)	0,98	0,44	0,12	1,6	3,82
Nombre maximum d'AEJ autorisé par établissement	Pas de limite légale Salons de jeux : 335 Trois-Rivières : 200	Limité par la proportion entre les tables de jeu et les AEJ pour chaque casino	Pas de limite légale	5 AEJ / licence 1 licence / établissement 2 licences par établissement si octroyées avant 2008	Salons : 12 AEJ / licence 4 licences / établissement Bars : 2 AEJ / licence 1 licence / établissement
Plus grand nombre d'AEJ dans un même établissement en 2018	3 234	500	250	5 10 pour les licences octroyées avant 2008	Salons : 48 Bars : 2
Part du marché des jeux de hasard détenue par les AEJ Excluant les marchés non réglementés	20,7 %	29,1 %	3,9 %	33,9 %	51,6 %

CARACTÉRISTIQUES DES APPAREILS

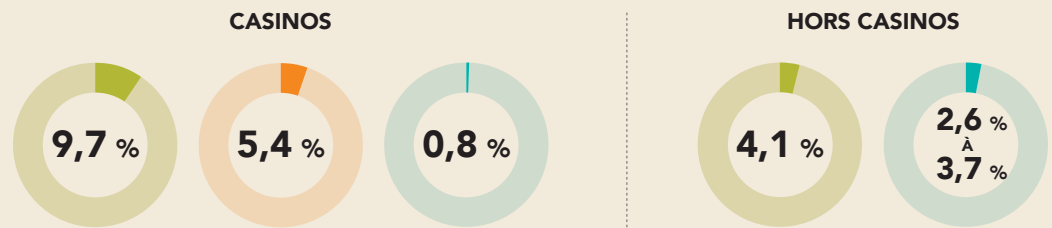
Durée minimale d'une partie	Pas de limite	Pas de limite	3 secondes	5 secondes	5 secondes
Mise minimale	1 cent (CA)	1 centime (EUR)	Pas de limite	1 cent (CA)	Pas de limite
Mise maximale	Pas de limite	1 500 €	Pas de limite	2,50 \$ CA	0,2 € selon la loi Pas de limite en pratique: Système de points utilisé sans limite de points par mise
Gain maximal	Pas de limite	Pas de limite	Pas de limite	1 000 \$ CA	2 000 €
Taux de retour					
Minimum légal	83 %	85 %	Pas de limite	83 %	Pas de limite
Taux effectif	92 %		95 %	92 %	85 %



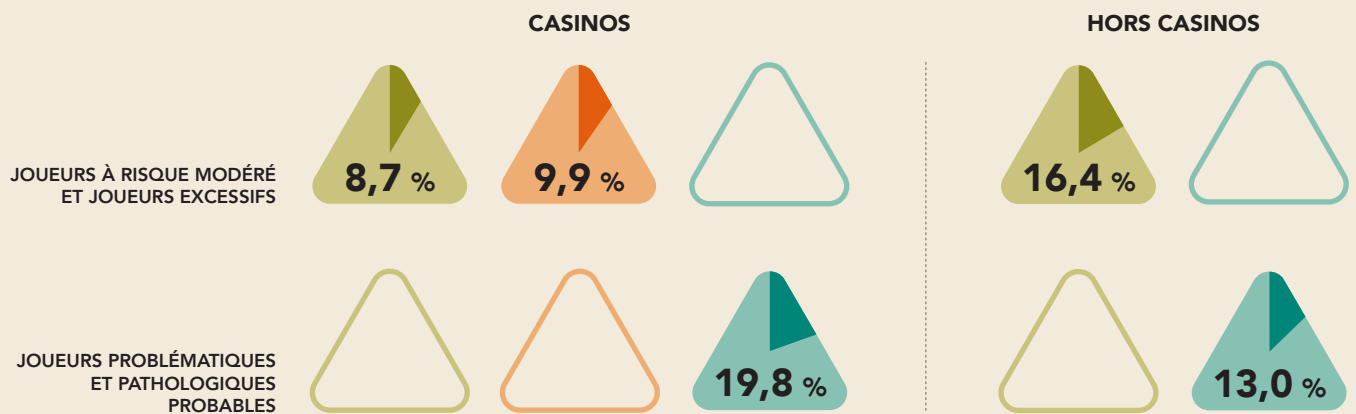
Caractéristiques comportementales des joueurs d'AEJ

● QUÉBEC
● FRANCE
● ALLEMAGNE

PARTICIPATION

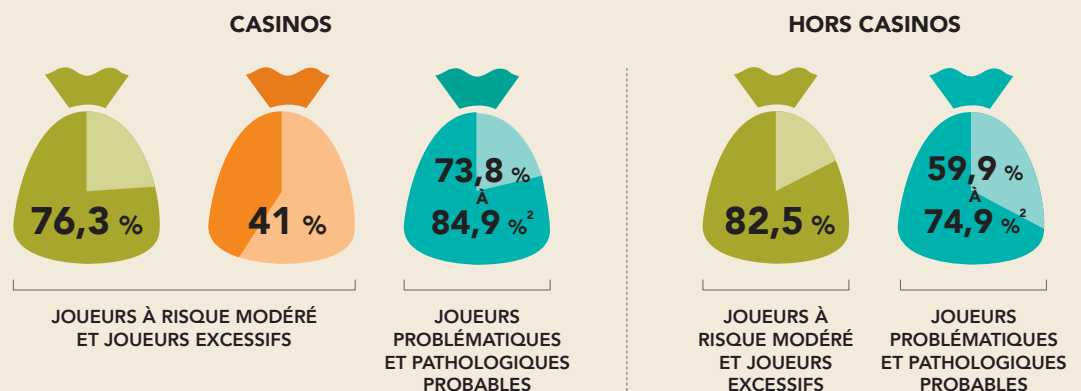


PROPORTION DE JEU PROBLÉMATIQUE¹



1. Au Québec et en France, le jeu problématique a été mesuré avec l'Indice Canadien du Jeu Excessif (ICJE). En Allemagne, le jeu problématique a été mesuré avec le South Oaks Gambling Screen (SOGS). Il n'existe pas d'équivalence entre l'ICJE et le SOGS; les deux outils ne peuvent donc pas être directement comparés.

PROPORTION DES DÉPENSES TOTALES DE JEUX RAPPORTÉES SUR LES AEJ



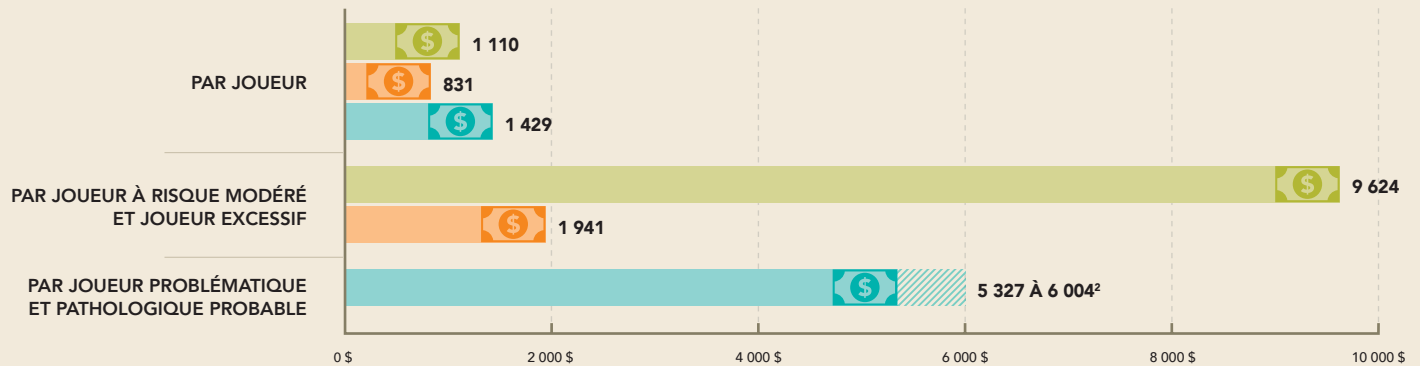
2. L'intervalle est basé sur les données provenant de rapports de recherche publiés.

Caractéristiques comportementales des joueurs d'AEJ (suite)

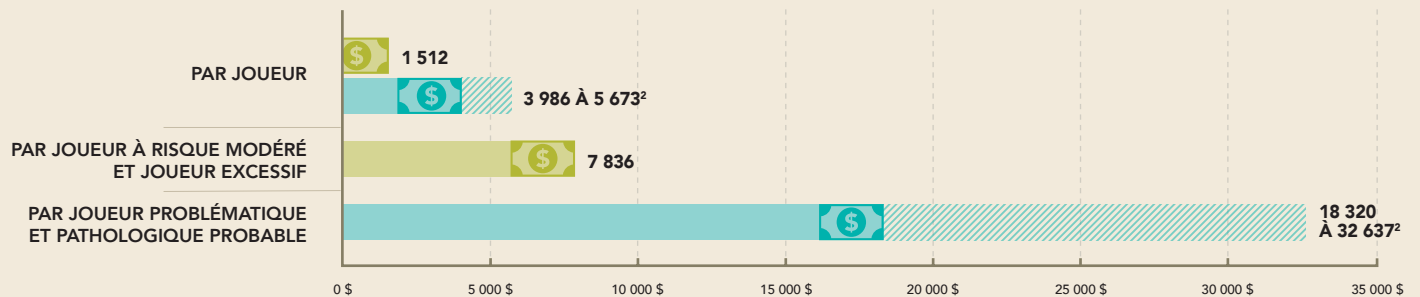
● QUÉBEC
● FRANCE
● ALLEMAGNE

DÉPENSE ANNUELLE MOYENNE SUR LES AEJ (\$ CA)

CASINOS



HORS CASINOS



2. L'intervalle est basé sur les données provenant de rapports de recherche publiés.

SOURCES

Québec

Canadian Partnership for Responsible Gambling. (2017). Canadian Gambling Digest 2016-2017.

Éditeur officiel du Québec. (2017, Nov. 15). Règles sur les appareils de loterie vidéo : Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement (Chapitre L-6, R3).

Éditeur officiel du Québec. (2017, Août 1). Règlement sur les jeux de casino : Loi sur la Société des loteries du Québec (Chapitre S-13, r.3.1).

Enquête ENHJEU Québec 2012 : Portrait du jeu au Québec : prévalence, incidence et trajectoires sur quatre ans. Université Concordia, Québec.

Loto-Québec, Québec (2018).

France

Enquête nationale sur les jeux d'argent et de hasard 2014. Observatoire des Jeux (ODJ) et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), France.

Ministère de l'Intérieur, France. (2018).

Allemagne

Gunther Vieweg. (2017). *Wirtschaftsentwicklung Unterhaltungsautomaten 2016 und Ausblick 2017*, ifo Institut, München.

Gemeinsame Geschäftsstelle der Glücksspielaufsichtsbehörden. (2018). *Jahresreport 2016 der Glücksspielaufsichtsbehörden der Länder*.

Haß, W. & Lang, P. (2016). *Glücksspielverhalten und Glücksspielsucht in Deutschland*. Ergebnisse des Surveys 2015 und Trends. Forschungsbericht der BZgA.

Köln: Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung.

Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (2014). *Glücksspielverhalten und Glücksspielsucht in Deutschland*. Ergebnisse des Surveys 2013 und Trends. Köln: Bundeszentrale für gesundheitliche

CHAIRE DE RECHERCHE SUR L'ÉTUDE DU JEU

Université Concordia

2070, rue Mackay

Montréal, Québec, Canada H3G 1M8

Tél. : +1 514 848-2424 ext. 5398

Site web : concordia.ca/fr/recherche/chairejeu

Courriel : lifestyle.lab@concordia.ca